

« FEMME ABUSEE, NATION DECHIREE »

BULLETIN DÉCEMBRE 2025



SOURCES :

Les principales sources d'informations proviennent des publications de la Ligue ITEKA, SOS-Torture et ACAT-Burundi

TABLE DES MATIÈRES

ACRONYMES	3
0. INTRODUCTION.....	4
I. DES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE.....	4
I.1. DES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX MINEURES	4
I.2. DES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX FEMMES ET AUX FILLES.....	9
II. DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES, AUX FILLES ET AUX ENFANTS.....	9
II.1. DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX FILLES : CAS DE FÉMINICIDES	9
II.2. DES FEMMES ENLEVÉES	10
II.3. DES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS : CAS D'INFANTICIDES.....	11
III. CONCLUSION	12

ACRONYMES

CDS : Centre de santé

ECOFO : École fondamentale

MEEPS

0. INTRODUCTION

Le présent bulletin mensuel de décembre 2025, intitulé « *Femme abusée, nation déchirée* », recense **22 cas de violations des droits humains** commises contre des femmes, des filles et des enfants.

Au total, le bulletin fait état de **15 filles** mineures victimes de viol, **une femme** victime de viol, **trois femmes** tuées, **une femme** enlevée ainsi que **deux enfants** tués.

Au-delà des chiffres, ces données traduisent une réalité profondément préoccupante : les violences faites aux femmes, aux filles et aux enfants persistent au Burundi et appellent à des mesures urgentes de protection, de prévention et de justice.

I. DES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE

I.1. DES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX MINEURES

Une fille victime de viol en commune Rumonge, province de Burunga

Le 4 novembre 2025, N.J., une jeune fille de 13 ans, a été violée sur la colline Kanyenkoko. Joachim Bizimana, le présumé auteur âgé de 28 ans, est un commerçant de la localité.

La victime a d'abord gardé le silence par peur de représailles, avant de raconter les faits à sa mère quelques jours plus tard. La plainte a été immédiatement déposée auprès de la police.

Le suspect a été interpellé et transféré à la prison centrale de Rumonge. La fille a reçu une prise en charge au centre Humura, mais la prise en charge médicale a été réalisée au-delà du délai recommandé de 72 heures.

Une fillette victime de viol en commune Kayanza, province de Butanyerera

Le 9 novembre 2025, I.L., une fillette de 10 ans, originaire de la sous-colline Kabanga, colline Kinyami, a été violée.

Égide Niyongabo, le présumé auteur, est un policier en service dans la région. Il a été interpellé puis placé en détention, d'abord au cachot de la zone Mparamirundi, avant d'être transféré au commissariat de police de Kayanza pour la suite de la procédure judiciaire.

Les parents de l'enfant disent craindre pour leur sécurité, affirmant faire l'objet de pressions et de menaces visant à régler l'affaire à l'amiable. Ils sollicitent une protection de la part des autorités compétentes.

Une fillette victime de viol en commune Mpanda, province de Bujumbura

Le 11 novembre 2025, une adolescente de 12 ans, A.N., a été violée sur la colline Mugenge.

Le présumé auteur, Pie Ngerageze, un homme de 34 ans et voisin de la famille, aurait profité de l'absence des autres occupants pour commettre les faits. Il a été surpris par des voisins et interpellé sur le champ.

L'agresseur a été placé en détention, tandis que la victime a reçu une prise en charge complète et les soins nécessaires.

Une fillette victime de viol en commune Muhanga, province de Butanyerera

Le 20 novembre 2025, I.A., une fillette de 6 ans, a été violée par Juvénal Kazokura, 72 ans.

Le présumé auteur, un voisin de la famille, aurait profité de l'absence des parents pour commettre les faits.

Alertées, les autorités administratives locales ont été saisies et l'enfant a été prise en charge médicalement. Les examens effectués ont confirmé les faits. Le suspect a depuis été placé en détention à la prison centrale de Ngozi, tandis que la procédure judiciaire suit son cours.

Une fillette victime de viol en commune Rumonge, province de Burunga

Le 21 novembre 2025, D.K., une fillette de 3 ans, a été victime d'une agression sur la colline Gitaramuka, zone Burambi.

Égide Iradukunda, le présumé auteur âgé de 28 ans, aurait conduit l'enfant dans un champ avant de commettre l'agression. La victime a été retrouvée en pleurs sur un sentier public et ramenée chez ses parents, qui l'ont immédiatement conduite à l'hôpital de Murago pour soins.

Le suspect a été interpellé par les autorités locales et le comité mixte de sécurité. Il a d'abord été placé au cachot de la zone Burambi avant d'être transféré au commissariat de police de Rumonge.

Une fille victime de viol en en commune Mugere, province de Bujumbura

Le 26 novembre 2025, L.N., une adolescente de 15 ans, a été violée par Jean Marie Ndarurinze sur la colline Ramba. La victime est élève en 7^e année à l'ECOFO Nyamugari.

D'après des sources locales, le présumé auteur, un adulte de la localité, aurait attiré la mineure avant de commettre les faits.

L'adolescente a reçu une prise en charge médicale à l'hôpital de district de Kabezi. Le suspect a été interpellé et placé en détention au commissariat communal de Mugere, tandis que l'enquête se poursuit.

Une fille victime de viol en commune Mugere, province de Bujumbura

Le 28 novembre 2025, A.D., une fillette de 11 ans, a été violée sur la colline Masama par Dieudonné Mpfayokurera, 32 ans.

La victime vivait au domicile du présumé auteur. Les faits auraient été commis en l'absence des autres occupants de la maison.

Après avoir alerté son entourage, l'enfant a été prise en charge au CDS de Masama. Le suspect a été interpellé et placé en détention au cachot communal de Mugere, dans l'attente des suites judiciaires.

Une fille victime de viol en commune Isare, province de Bujumbura

Le 29 novembre 2025, sur la colline et zone Mubimbi, D.I., une adolescente de 15 ans, a été violée par Jean Pierre Bayaguburundi, un enseignant.

La victime est élève en 8^e année à l'ECOFO Mubimbi.

La jeune fille a été prise en charge à l'hôpital de Rushubi. Le suspect, quant à lui, est en fuite et fait l'objet de recherches par les autorités.

Une fille victime de viol en commune Musongati, province de Burunga

Le 29 novembre 2025, vers 9 heures, une fille a été violée sur la sous-colline Gahogoro, colline Mwango, zone Gakungu.

Le présumé auteur, Ndiyumiriza, aurait l'habitude de se positionner sur la route pour agresser les passantes. La victime a été secourue par des cultivateurs alertés par ses cris.

L'agresseur a tenté de prendre la fuite, mais a été rattrapé et placé au cachot du commissariat de police communal de Giharo, en attendant la procédure judiciaire.

Une fillette victime de viol en commune Muhuta, province de Burunga

Le 1er décembre 2025, une fillette de 12 ans, élève à l'ECOFO Rutunga, a été violée sur la colline Rutunga, zone Gitaza.

Le présumé auteur, Janvier Nibitanga, âgé de 35 ans, aurait commis les faits alors que l'enfant se rendait aux travaux champêtres. Les cris de la victime ont alerté des passants qui sont rapidement intervenus.

L'agresseur a été interpellé sur place et placé en détention, d'abord au cachot zonal de Gitaza, puis au commissariat et à la prison centrale de Rumonge. La victime a été conduite à l'hôpital de Kabezi pour recevoir les soins nécessaires.

Une fille victime de viol en commune Mishiha, province de Buhumuza

Une élève de 17 ans de l'ECOFO Mishiha a été violée début décembre 2025 au CDS de Gishungu, alors qu'elle accompagnait une camarade malade.

Selon plusieurs sources, l'auteur présumé serait un laborantin du centre de santé. Des employés confirment les faits, tandis que des parents d'élèves dénoncent le silence de la direction de l'école face à cette affaire.

Certains parents accusent le directeur de l'ECOFO d'avoir tenté d'étouffer le dossier, ravivant des soupçons d'affaires similaires. Ils exigent que justice soit faite et réclament des sanctions sévères contre toutes les personnes impliquées.

Une fillette victime de viol en commune Rumonge, province de Burunga

Le 3 décembre 2025, N.M., une adolescente de 12 ans, élève à l'ECOFO Gatete, a été violée sur la colline Busebwa, zone Gatete.

Le présumé auteur, Jean Achel Bizimana, domestique, aurait profité de l'absence des parents pour commettre les faits et aurait menacé la victime si elle révélait l'agression.

Malgré les menaces, l'adolescente a raconté l'incident à sa mère, qui a alerté l'administration locale. Le suspect a été interpellé et conduit au commissariat de Rumonge, tandis que la victime a reçu une prise en charge au Centre Humura.

Une fille victime de viol en commune Muhuta, province de Burunga

Le 5 décembre 2025, I.L., une adolescente de 13 ans, élève à l'ECOFO Gahuni, a été violée sur la colline Rubingo.

Le présumé auteur, Ernest Niyongere, âgé de 25 ans et originaire de la même colline, aurait abusé de la confiance de la victime. La police de la zone Gitaza l'a interpellé peu après.

Le suspect est actuellement détenu au commissariat de Rumonge en attente de la procédure judiciaire, tandis que la victime a été prise en charge médicalement à l'hôpital de Kabezi.

Une fille victime de viol en commune Ntakangwa, province de Bujumbura

Le 9 décembre 2025, M.Y., une jeune fille de 14 ans, résidant sur la colline Kinyinya, a été agressée par son employeur.

La victime, alors domestique, aurait été contrainte par le chef de ménage, Rémy, à des relations sexuelles pendant l'absence de sa femme.

Rémy a été interpellé et placé en détention pour une semaine, mais a finalement été relâché.

Une fille victime de viol en commune Ntakangwa, province de Bujumbura

Le 10 décembre 2025, N.E., une jeune fille de 15 ans, élève en sixième à l'ECOFO Kinyinya, a été violée sur la colline Kinyinya.

Le présumé auteur, identifié comme Gordien, originaire de la commune Matongo, aurait attiré la victime avec des beignets. Les deux familles sont voisines.

Après la révélation des faits, le suspect a pris la fuite. La fille a, pour sa part, reçu tous les soins nécessaires.

Une fillette victime de viol en commune Ntahangwa, province de Bujumbura

Le 16 décembre 2025, I.A., une fillette de 11 ans, résidant sur la colline Kinyinya 1, a été violée.

Le présumé auteur, Pascal Ndikumana, commerçant sur la même colline, aurait attiré l'enfant dans sa boutique avant de l'agresser.

Interpellé par les autorités, il a ensuite été remis en liberté après un arrangement avec les parents de la victime. La fillette a, pour sa part, reçu une prise en charge médicale adaptée.

I.2. DES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX FEMMES ET AUX FILLES

Une femme victime de viol en commune Rumonge, province de Burunga

Le 4 décembre 2025, S.K., une femme de 43 ans souffrant de troubles mentaux, a été violée par deux jeunes hommes sur la colline Rukinga.

Alertés par des cris, des voisins se sont approchés de la maison de la victime et ont fait appel aux élus locaux ainsi qu'au comité mixte de sécurité.

Jean Amani, l'un des présumés auteurs âgé de 23 ans, a été interpellé et placé au commissariat de Rumonge, tandis que le second, Steve Nduwayo, a pris la fuite. La victime a été conduite au Centre Humura pour une prise en charge holistique.

II. DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES, AUX FILLES ET AUX ENFANTS

II.1. DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX FILLES : CAS DE FÉMINICIDES

Une femme tuée en commune Matongo, province de Butanyerera

Dans la nuit du 7 décembre 2025, le meurtre d'une femme veuve de 67 ans a été signalé sur la colline Musema. La victime, Joséphine Ngendakumana, vivait dans cette localité.

Le présumé auteur est Salatiel Niyibitanga, âgé de 38 ans, fils du mari de la victime. Selon les autorités locales, le drame serait lié à des conflits fonciers opposant les deux parties, notamment autour de revendications de biens familiaux.

Le suspect a été interpellé par la police de la commune Matongo la nuit même des faits. Il est actuellement détenu au cachot de la zone Nyabibuye, en attendant les suites de l'enquête judiciaire.

Un corps sans vie d'une jeune fille retrouvé en commune Matongo, province de Butanyerera

Le 13 décembre 2025, vers 8 heures du matin, le corps sans vie d'une jeune fille de 18 ans, Francine Hakizimana, a été découvert dans un champ de maïs sur la colline Burengo, sous-colline Burenza.

Sur place, la police, accompagnée du médecin du gouvernement et des autorités locales, a constaté des traces de violences, notamment des blessures et des saignements, laissant présumer un acte de violence sexuelle suivi d'un meurtre, selon le rapport médical.

Des soupçons pèsent sur un homme présenté comme son compagnon, dont des effets personnels auraient été retrouvés près du corps. Une enquête est en cours afin d'identifier et d'appréhender le(s) auteur(s).

Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune et province de Gitega

Le 21 décembre 2025, le corps sans vie de Rose Kasa, âgée 75 ans, a été découvert dans la rivière Karonga, qui sépare les quartiers Yoba et Zege.

Selon des habitants riverains, la dépouille a été aperçue tôt le matin, coincée dans des herbes aquatiques. Les circonstances du décès restent floues, certains évoquant une noyade, tandis que d'autres n'excluent pas un acte criminel.

Alertées, les autorités locales et la police ont procédé au constat, avant de transférer le corps à la morgue de l'hôpital de Gitega pour des examens médico-légaux. Une enquête est en cours.

II.2. DES FEMMES ENLEVÉES

Une femme enlevée en commune Kayanza, province de Butanyerera

Le 15 décembre 2025, Juliette Havyarimana, originaire de la colline Nyabihogo, a été enlevée alors qu'elle rentrait du Rwanda, où elle s'était installée en 2013 après son mariage avec un Rwandais, pour participer à des cérémonies familiales.

Selon les informations disponibles, alors qu'elle se rendait en taxi depuis la zone Kabarore, le chauffeur a alerté la police, et le colonel Pascal Nshimirimana est venu la récupérer. Après avoir fouillé ses bagages, il l'a emmenée vers un lieu encore inconnu.

La famille de Juliette n'a depuis reçu aucune nouvelle. Les proches dénoncent son enlèvement et restent sans réponse, tandis que le colonel refuse tout commentaire sur la disparition.

II.3. DES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS : CAS D'INFANTICIDES

Un corps sans vie d'un enfant retrouvé en commune Ngozi, province de Butanyerera

Le 1er décembre 2025, le corps sans vie de Dorian Charbel Ineza, âgé de 4 ans, a été découvert dans le quartier de Vyegwa.

Selon des témoins, le corps de l'enfant, élève à l'ECOFO Future du quartier Kinyami, était en état de décomposition avancée et a été enterré par des agents de la Croix-Rouge.

Le garçon était porté disparu depuis le 25 novembre 2025, jour où il était parti à l'école comme à son habitude et était rentré seul. À ce stade, les circonstances de sa mort ainsi que les auteurs du crime restent inconnus.

Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé en commune Kiganda, province de Gitega

Le 16 décembre 2025, le corps sans vie d'un nouveau-né a été découvert sur la colline Musongati, dans la zone et la commune de Kiganda.

La macabre découverte a été faite tôt le matin par des écoliers se rendant à l'ECOFO Musongati, après avoir aperçu un sachet suspect.

Alertées, les autorités locales ont procédé à l'enterrement du corps, tandis qu'une enquête a été ouverte, même si les chances d'identifier l'auteur restent faibles.

III. CONCLUSION

Le bulletin du mois de décembre 2025 dresse un constat profondément alarmant de la situation des droits humains, en particulier en ce qui concerne les violences faites aux femmes, aux filles et aux enfants. Les cas recensés révèlent la persistance d'agressions sexuelles, de féminicides, d'enlèvements et d'infanticides, souvent commis dans un climat d'impunité et de silence.

Au-delà de la gravité des faits, ce bulletin met en évidence les failles persistantes dans les mécanismes de prévention, de protection des victimes et de poursuites judiciaires. Les arrangements à l'amiable, les pressions exercées sur les familles et le relâchement de certains présumés auteurs compromettent l'accès à la justice et fragilisent davantage les victimes.

Face à cette réalité préoccupante, il est urgent que les autorités compétentes prennent des mesures concrètes et efficaces pour lutter contre les violences basées sur le genre, garantir la protection des victimes et assurer des poursuites judiciaires impartiales. La fin de l'impunité et le respect des droits fondamentaux constituent des conditions indispensables pour bâtir une société fondée sur la dignité, la justice et l'égalité.